

Le présent document d'offre (le « **Document d'offre** ») ne constitue une offre des présents titres que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Le présent Document d'offre n'est pas un prospectus, une annonce ou une offre publique de ces titres et en aucun cas il ne saurait être considéré comme tel.

Les présents titres n'ont pas été inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou de lois sur les valeurs mobilières d'un État de ce pays. Ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes américaines (U.S. persons) ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des obligations d'inscription de la Loi de 1933 ou de lois sur les valeurs mobilières étatiques en vigueur aux États-Unis. Le présent Document d'offre ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter de ces titres aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes américaines (U.S. persons) ou de personnes aux États-Unis. Le mot « **États-Unis** » et l'expression « **personne américaine** » ont le sens attribué respectivement aux expressions « **United States** » et « **U.S. persons** » dans le Règlement S pris en vertu de la Loi de 1933.



**DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE
POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ**

LE 9 FÉVRIER 2023

CHITOGENX INC.
(la « **Société** » ou « **ChitogenX** »)

QUELS TITRES SONT PLACÉS?

Placement :	Un minimum de 13 333 333 unités et un maximum de 19 333 333 unités au prix de 0,225 \$ (les « Unités »), à la condition que la Société ait octroyé aux Placeurs (tels qu'ils sont définis ci-dessous) une option permettant d'augmenter le nombre maximum d'Unités offertes pour être vendues de 15 % pour le faire passer à 22 222 221 Unités (l'« Option des Placeurs »). Chaque Unité consiste en une Action de catégorie A de la Société (individuellement, une « Action ordinaire ») et en un Bon de souscription d'Action ordinaire (individuellement, un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription peut être exercé en vue de souscrire une action ordinaire au prix de 0,35 \$ pendant une période de 60 mois (le « Placement »).
Prix d'offre :	0,225 \$ l'Unité.
Montant du Placement :	Un minimum de 13 333 333 Unités et un maximum de 19 333 333 Unités (excluant l'exercice de l'Option des Placeurs), moyennant un produit brut minimum de 3 000 000 \$ et un produit brut maximum de 4 350 000 \$, étant prévu que la Société peut augmenter le montant maximum offert à 5 000 000 \$ à l'occasion de l'exercice de l'Option des Placeurs.
Date de clôture :	Le ou vers le 28 février 2023 (la « Date de clôture »).
Bourses :	Les Actions ordinaires sont actuellement inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes (BVC) sous le symbole « CHGX » et cotées pour négociation au OTCQB (U.S.) sous le symbole « CHNXF ».
Dernier cours de clôture :	Le 8 février, 2023, le cours de clôture des Actions ordinaires à la BVC s'établissait à 0,255 \$.

--	--

Il est une condition du Placement que la Société réalise simultanément un placement privé sans courtier aux mêmes conditions que le Placement et moyennant un produit brut maximum de 1 750 000 \$ (ou un autre montant dont les Placeurs et la Société peuvent convenir) directement auprès des souscripteurs (le « **Placement sans courtier** »). Les Placeurs ne recevront aucune rémunération relativement au Placement sans courtier.

Description des Actions de catégorie A

Les porteurs d'Actions ordinaires ont le droit : (i) de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration de la Société en déclare, par prélèvement sur les sommes d'argent qui peuvent être dûment affectées au versement de dividendes, selon le montant et sous la forme que le conseil d'administration peut établir; (ii) en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités de la Société, volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution des actifs de la Société entre ses actionnaires afin de liquider ses affaires, de recevoir le reliquat des biens et actifs de la Société; et (iii) de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, d'y assister et d'y exercer une voix pour chaque Action ordinaire qu'ils détiennent, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série déterminée d'actions de la Société sont habiles à voter séparément en tant que porteurs de cette catégorie ou série d'actions.

Description des Bons de souscription

Chaque Bon de souscription confèrera à son porteur le droit de souscrire une Action ordinaire au prix d'exercice de 0,35 \$ jusqu'à 17h (heure normale de l'Est) à la date qui tombe 60 mois après la Date de clôture, sous réserve d'une clause d'avancement de l'échéance en vertu de laquelle si, en tout temps après la date qui tombe 6 mois après la Date de clôture, le cours quotidien moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la Bourse des valeurs canadiennes est supérieur à 0,50 \$ l'Action ordinaire au cours des 10 jours de bourse consécutifs précédents, la Société aura le droit d'avancer l'échéance de la date d'expiration des Bons de souscription à une date qui tombe au moins 30 jours après la date de l'avis en ce sens adressé aux porteurs de Bons de souscription.

Les Bons de souscription seront émis aux termes d'un acte relatif aux bons de souscription (**l'Acte relatif aux Bons de souscription** ») dont copie sera accessible sous le profil SEDAR de la Société à l'adresse www.sedar.com. L'Acte relatif aux Bons de souscription prévoira l'ajustement du nombre des Actions ordinaires pouvant être émises à l'occasion de l'exercice des Bons de souscription et/ou du prix d'exercice des Bons de souscription par Action ordinaire à la survenance de certains événements usuels. De plus, l'Acte relatif aux Bons de souscription peut être modifié de temps à autre.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à un porteur de Bons de souscription à l'occasion de l'exercice de ceux-ci et aucune contrepartie, notamment en espèces, ne sera versée au lieu de fractions d'Actions ordinaires. Les Bons de souscription détenus par un porteur ne font pas de lui un actionnaire de la Société non plus qu'ils ne lui confèrent un autre droit ou intérêt à l'égard des bons de souscription, à l'exception de ce qui est expressément prévu dans l'Acte relatif aux Bons de souscription. Les porteurs de Bons de souscription ne jouiront d'aucun droit de vote ou de préemption ni d'aucun autre droit dont jouit le porteur d'Actions ordinaires.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

ChitogenX Inc. procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement

45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- **Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent Document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent Document d'offre contient de l'« information prospective » au sujet des attentes de la Société à l'égard d'événements futurs. Au nombre des exemples d'information prospective contenus dans le présent Document d'offre figurent les objectifs commerciaux de la Société, la création de valeur et les possibilités de sortie, y compris l'inscription au NASDAQ, les avantages d'ORTHO-R en tant que combinaison d'un médicament, de produits biologiques et d'un mécanisme, le potentiel d'applications médicales multiples des produits de la Société, comme drogue combinée, les événements et les coûts importants des procédures connexes ainsi que l'emploi des fonds disponibles. Cette information prospective reflète les attentes actuelles de la Société fondées sur l'information qui est actuellement disponible. Si ces hypothèses devaient se révéler inexactes, il se peut que les résultats diffèrent sensiblement de ceux qui sont envisagés par l'information prospective contenue dans le présent Document d'offre. Les hypothèses et facteurs importants ayant servi à élaborer l'information prospective contenue dans le présent Document d'offre incluent notamment :

- la durée et les répercussions de la COVID-19 et de toute autre pandémie sur la force de travail, les activités, l'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que l'ampleur de son impact économique et social;
- les attentes de la Société à l'égard de la réalisation de jalons ou étapes cliniques et réglementaires;
- les attentes de la Société à l'égard de ses revenus, de ses dépenses, de son exploitation, de ses besoins en trésorerie anticipés ainsi que de ses besoins en financement supplémentaire;
- l'emploi par la Société du produit net réuni au moyen du Placement, y compris l'atteinte des objectifs commerciaux connexes décrits aux présentes;
- l'intention de la Société de faire croître ses activités et son exploitation ainsi que les attentes à l'égard des taux de croissance ainsi que des plans et stratégies de croissance de la Société;
- la stratégie de la Société à l'égard de la protection de sa propriété intellectuelle;
- les avantages médicaux, l'innocuité, l'efficacité, la posologie et l'acceptation par les consommateurs des produits de la Société;
- la capacité de la Société à se conformer aux organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et locaux aux États-Unis, au Canada et dans tout autre territoire où elle exerce ses activités;
- la position concurrentielle de la Société et le contexte réglementaire dans lequel elle exerce ses activités;
- la création de valeur pour la Société résultant d'une direction, d'un conseil d'administration et d'un conseil consultatif chevronnés dont les membres ont des antécédents de création de valeur;
- l'obtention des homologations nécessaires de la part des organismes de réglementation et le maintien du respect des exigences réglementaires;
- la conjoncture commerciale et économique;
- la capacité de la Société à réaliser avec succès ses plans et ses intentions;
- la disponibilité du financement à des conditions raisonnables;
- la capacité de la Société à recruter et à fidéliser du personnel qualifié;
- les produits, les services et la technologie offerts par les concurrents de la Société; et
- le maintien des bonnes relations actuelles entre, d'une part, la Société et, d'autre part, ses fournisseurs, ses sous-traitants-fabricants, ses fournisseurs de services et d'autres tiers.

Au nombre des facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent figurent notamment l'incertitude quant au résultat final ainsi que d'autres risques. Au nombre des risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'information prospective contenue dans le présent Document d'offre figurent les suivants :

- Nous en sommes encore au stade clinique et nous n'avons pas encore atteint la rentabilité;
- Il se peut que notre situation financière et nos résultats d'exploitation diffèrent sensiblement des attentes de notre direction.
- Il se peut que nous soyons tenus d'obtenir et que nous n'ayons pas encore obtenu des homologations, des approbations, des licences et des permis de la part d'autorités de réglementation dans des territoires où nos produits ou nos technologies font l'objet d'activités de recherche, de développement ou de commercialisation, auquel cas cette situation pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

- Il se peut que nous soyons confrontés à des approvisionnements limités en produits, en matériel d'essais cliniques ou en composantes de fabrication qui ne peuvent être obtenus qu'auprès d'un seul fournisseur ou d'un nombre limité de fournisseurs.
- Il se peut que nous subissions des retards importants ou que nous éprouvions des difficultés avec nos essais cliniques, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Les essais cliniques sont coûteux, chronophages et difficiles à concevoir et à mettre en œuvre, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Il se peut que nos essais cliniques actuels et futurs révèlent d'importants événements indésirables pouvant entraîner un profil d'innocuité susceptible de nuire à l'obtention de l'homologation de la part des autorités de réglementation ou de l'acceptation par le marché d'un de nos produits candidats.
- Il se peut que les données cliniques intermédiaires, de premier ordre (topline) et préliminaires tirées des essais cliniques que nous annonçons ou publions de temps à autre changent à mesure que de plus nombreuses données sur les patients deviennent disponibles, lesquelles données sont assujetties à des procédures d'audit et de vérification, ce qui pourrait entraîner des changements importants dans les données finales.
- Nous sommes assujettis au risque lié à la poursuite de nos activités, ce qui, si nous ne pouvons générer des flux de trésorerie positifs et/ou obtenir du financement supplémentaire pour financer la poursuite de nos activités ou d'acquisitions, pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation ainsi que notre capacité à poursuivre nos activités.
- Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de protéger adéquatement notre propriété intellectuelle et nos licences et de les maintenir en vigueur, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Advenant notre incapacité à respecter les échéanciers pour nos projets divulgués publiquement, cette situation pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Il se peut que nous soyons visés par des réclamations au titre de la responsabilité découlant de nos produits, ce qui pourrait compromettre notre situation financière et notre liquidité si nous ne pouvons y opposer une défense efficace ou souscrire une assurance contre celles-ci.
- Il se peut que des enjeux de santé et de sécurité liés à nos produits aient une incidence importante et défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.
- Si les lois sur les brevets ou leur interprétation changent, il se peut que nos concurrents soient en mesure de développer et de commercialiser nos découvertes.
- Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.
- L'absence de produits à commercialiser pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Il se peut que le manque d'expérience de notre direction en marketing, en vente et en distribution de produits ait une incidence importante et défavorable sur nos activités et notre situation financière.
- Dans certaines circonstances, notre réputation pourrait être ternie, ce qui aurait une incidence importante et défavorable sur notre rendement financier, notre situation financière, nos flux de trésorerie et nos perspectives de croissance.
- Il se peut que la COVID-19 ait une incidence importante et défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La Société dénie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute information prospective, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à l'exception de ce que les lois sur les valeurs mobilières exigent.

Chaque fois que possible, des mots et expressions tels que « planifier », « s'attendre à », « budgéter », « prévoir », « estimer », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de » et des variantes de ces mots et expressions, à la forme positive ou négative, ainsi que des verbes conjugués au temps futur ou au mode conditionnel ou dénotant une possibilité dans des phrases concernant des mesures, des événements ou des résultats ont été employés pour identifier l'information prospective.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

ChitogenX est une société de médecine régénérative au stade clinique qui se consacre au développement de technologies thérapeutiques novatrices de réparation des tissus visant à accélérer et à améliorer la cicatrisation des tissus.

ChitogenX a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 5 février 2015 sous la dénomination « Technologies Ortho Régénérative inc. ». Le 7 septembre 2022, la Société a remplacé sa dénomination par « ChitogenX Inc. » afin de mieux refléter les opportunités cliniques et commerciales élargies de la Société, sa mission, ses valeurs et ses compétences de base. Le siège social, l'adresse principale et le siège administratif de la Société sont situés au 16667, boul. Hymus, Kirkland (Québec) Canada. Les Actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la BVC sous le symbole « CHGX », et elles sont aussi cotées pour négociation sur le OTCQB des États-Unis sous le symbole « CHNXF ».

La Société se consacre au développement clinique de produits tirés de sa plateforme technologique exclusive ORTHO-R, une matrice biopolymère muco-adhésive unique à base de CHITOSAN, spécialement conçue pour fournir des produits biologiques tels que du plasma riche en plaquettes (PRP) ou du concentré d'aspiration de moelle osseuse (BMAC) afin d'améliorer la guérison dans diverses applications de médecine régénérative.

Notre principal produit, ORTHO-R, est positionné pour offrir un mécanisme efficace, sécuritaire et fiable fournissant un traitement de médecine régénérative à des systèmes organiques ciblés afin d'améliorer la réparation des tissus et des organes. ORTHO-R est actuellement testé sur 78 patients dans le cadre d'une étude clinique de phase I/II portant sur la réparation de la coiffe du rotateur. Neuf sites américains y participent dont huit procèdent activement au recrutement de patients. Le recrutement devrait être complété au cours du premier semestre de 2023. D'autres produits sont élaborés afin de tirer profit des caractéristiques de performance de la technologie, telles que l'adhérence aux tissus, la souplesse ainsi que la capacité à fournir des produits biologiques ou thérapeutiques pour divers tissus endommagés par un traumatisme ou une maladie.

ChitogenX participe aussi à la commercialisation de son chitosan de qualité médicale exclusif auprès du secteur des soins de santé axé sur la recherche afin de générer une source non-dilutive de capital.

Le marché de la médecine régénérative (Source: Precedence Research, *Regenerative Medicine Market, Global Industry Analysis and Forecast 2022-2030*)

En 2021, le marché mondial de la médecine régénérative était estimé à 9,1 milliard de dollars US, sa croissance projetée s'établissant à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 22,8 % au cours de la période de 2022 à 2030. Ce marché inclut des applications dans des domaines tels que la médecine cardiovasculaire, l'oncologie, la dermatologie, la médecine musculosquelettique, la guérison des blessures, l'ophtalmologie, la neurologie et d'autres domaines. Les deux plus importants segments de ce marché sont les applications en médecine musculosquelettique et en guérison des tissus, qui sont toutes les deux très pertinentes pour les produits et les technologies de ChitogenX. Les applications musculosquelettiques comptent pour 33 % du marché, soit 2,9 milliards de dollars US. Ce segment du marché devrait connaître une croissance à un TCAC de 32 %. Le segment de guérison des tissus compte pour 29 % de ce marché, soit 2,6 milliards de dollars US et il devrait connaître une croissance à un TCAC de 28 % au cours de la période de 2022 à 2030. ChitogenX est bien positionnée pour devenir le système de fourniture de médecine régénérative privilégié dans ce segment en croissance rapide.

Problème et solution

La fourniture d'un support tissulaire, la thérapie cellulaire ou moléculaire ou toute combinaison de celles-ci reposent sur une hypothèse fondamentale : que la(les) substance(s) en cause resteront là où elles ont été placées et qu'elles fonctionneront comme il est souhaité. À défaut d'adhérer convenablement au site cible, ces substances peuvent errer hors cible, l'amélioration de la guérison peut ne pas se produire et, en outre, des effets hors cible risquent de se produire.

Par conséquent, offrir un mécanisme de fourniture biologiquement sécuritaire qui permettrait au système organique ciblé de recevoir le matériel régénératif visant à aider à le réparer, est un objectif essentiel à la mission et un problème que le marché de la médecine régénérative doit résoudre si elle veut atteindre ses estimations de croissances projetées.

ChitogenX a acquis une telle technologie auprès de la Polytechnique à l'Université de Montréal. Notre plateforme technologique brevetée combinant des médicaments et des produits biologiques est le CHITOSAN, une matrice polymère muco-adhésive, spécialement conçue pour être combinée à des produits biologiques tels que du plasma riche en plaquettes (PRP) ou du concentré d'aspiration de moelle osseuse (BMAC), ou d'autres traitements de médecine régénérative afin d'améliorer la guérison ainsi que d'accroître et d'accélérer la régénération de nouveaux tissus dans diverses indications potentielles. Notre technologie s'est révélée très adhésive sur différents types de tissus, tels que des tissus mous, des os, des organes et d'autres tissus. À ce jour, elle s'est montrée sécuritaire et absorbable/dégradable. Son adhérence peut être adaptée pour des périodes allant de quelques jours à quelques semaines.

Proposition de valeur globale de ChitogenX

Plateforme technologique	ORTHO-R : produit unique combinant la médication, des éléments biologiques et un dispositif	Création d'une grande valeur et potentiel de sortie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Plateforme exclusive novatrice à indications multiples de deuxième génération sans risque ○ Solide protection de la propriété intellectuelle de trois familles de brevets ○ Répond à d'importants besoins insatisfaits dans un vaste marché en croissance rapide de médecine régénérative ○ Première solution qui permet d'augmenter la durée d'adhérence afin d'accroître la régénération de nouveaux tissus ○ Mode d'action validé, sécuritaire et solution facile à utiliser ○ Coagulation rapide, permet d'éviter le rapetissement des implants, adhère potentiellement à de multiples tissus ○ Efficacité démontrée sur un modèle animal à grande échelle (réduction de l'écart entre les tendons et amélioration de la structure osseuse) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aux États-Unis, avancée réglementaire en tant que premier produit médicamenteux/biologique à base de PRP à faire l'objet d'essais sur des humains ○ Ciblage du marché américain en premier en raison du cheminement réglementaire clair auprès de la FDA (de la PNMR à la demande de permis visant un produit biologique (Biologics License Application (BLA)) ○ Cheminement réglementaire potentiellement plus simple dans d'importants marchés à l'extérieur des États-Unis ○ Coûts de fabrication avantageux ○ Recours à du PRP autologue qui peut être obtenu rapidement et facilement durant la chirurgie ○ Longue durée de vie du chitosan lyophilisé 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Essais cliniques de phase I/II en cours ○ Atteinte de nombreux jalons au cours du prochain trimestre, y compris la réalisation du recrutement pour les essais cliniques de phase I/II ○ L'inscription à la cote du NASDAQ sera envisagée pour l'année civile 2023 ○ Multiples applications potentielles en médecine régénérative ○ Direction, conseil d'administration et comité consultatif clinique expérimentés ayant des antécédents de création de valeur ○ Faible évaluation sur le marché par rapport aux pairs sectoriels

Propriété intellectuelle

ChitogenX est propriétaire de trois familles de brevets. Notre portefeuille de brevets comprend ce qui suit :

Famille	Description	Statut du brevet
N° 1 :	Composition polymère activée par un caillot de PRP servant à la réparation des tissus du sujet, cette composition polymère adhère aux tissus et favorise la prolifération des cellules, et comporte du plasma riche en plaquettes (PRP), un biopolymère, un sel et un activateur de caillot.	<ul style="list-style-type: none"> • Délivré – Mondialement • Expiration - 2030
N° 2 :	Compositions polymères lyophilisées servant à mélanger du PRP formant des implants afin de réparer des tissus ou compositions servant à faire des injections intra-articulaires thérapeutiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Délivré – Mondialement • Demande supplémentaire en instance (É-U) • Expiration - 2035

N° 3 :	Supports polymères lyophilisés formant une dispersion de microparticules hydratées après contact avec du sang ou des fluides dérivés du sang et stimulant les processus anaboliques de guérison des blessures, y compris l'angiogénèse, la chimiotaxie des cellules et le remodelage des tissus, et matrice extracellulaire.	<ul style="list-style-type: none">• Délivré/Avis d'acceptation en instance – Mondialement• Expiration – 2035
---------------	--	---

Événements récents

- Le 7 septembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait remplacé sa dénomination par ChitogenX inc., afin de mieux refléter les opportunités cliniques et commerciales élargies de la Société, sa mission, ses valeurs et ses compétences de base.
- Le 5 octobre 2022, la Société a annoncé sa décision de poursuivre la vente de chitosan de qualité médicale en tant qu'initiative visant à générer de nouveaux revenus commerciaux à court terme après la réalisation d'un processus commercial interne et d'un processus de préparation réglementaire.
- Le 13 octobre 2022, la Société a annoncé le lancement de son deuxième programme de développement orthopédique pour la réparation du ménisque, suite à l'achèvement du développement de son programme préclinique de chirurgie arthroscopique de réparation du ménisque.
- Le 19 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'un partenariat avec le California Medical Innovations Institute. Ce partenariat examinera en premier lieu la question de savoir si la matrice de chitosan lyophilisé de ChitogenX, combinée au PRP ou à d'autres produits biologiques peut améliorer divers tissus après l'ablation du pancréas chez l'humain afin d'éviter les fuites d'enzymes dommageables.
- Le 9 novembre 2022, ChitogenX a annoncé qu'elle avait terminé avec succès la portion initiale de son étude clinique américaine ORTHO-R de phase I/II sur la réparation des déchirures de la coiffe du rotateur, qui nécessitait le recrutement échelonné portant sur 5 patients et l'examen du comité de surveillance de la sécurité et l'autorisation séquentielle pour chaque participant dans l'étude. La Société a annoncé qu'aucun problème d'innocuité ne s'était présenté et que le recrutement dans tous les sites cliniques américains approuvés peut maintenant se faire simultanément. L'étude clinique américaine de phase I/II est une étude contrôlée randomisée en aveugle visant à évaluer l'innocuité d'ORTHO-R® pour la réparation des déchirures de la coiffe du rotateur par rapport aux soins standards chez un total de 78 patients répartis sur dix sites cliniques aux États-Unis durant toute la phase d'innocuité initiale aux États-Unis.
- Depuis la fin du troisième trimestre 2023, la Société a obtenu 1,157 million de dollars d'avances ou de conversion de dettes (les « **Avances** »). Ces avances ont servi à soutenir les activités et à financer des activités liées aux essais de phase I/II portant sur la réparation des déchirures de la coiffe du rotateur.
- En novembre 2022, la Société a conclu une entente avec les porteurs de débentures convertibles (« **DC** ») représentant collectivement 91 % du capital de toutes les DC en circulation. L'impact net de ces modifications est de réduire les dettes à court terme de la Société d'un total de 2,8 millions de dollars (capital et intérêts).
- Le 12 décembre 2022, la Société a conclu une entente avec la totalité des porteurs de billets non convertibles (« **BNC** ») venant à échéance le 30 novembre 2023 afin de modifier certaines conditions, y compris le report de l'échéance des BNC et de bons de souscription connexes au 1^{er} février 2025 ainsi que l'introduction d'une modalité de conversion ajoutée aux débentures à un prix de conversion maximum de 0,35 \$ l'action. L'impact net de ces modifications est le retrait d'un encours de dettes de 3 millions de dollars à cette date.
- Le 13 décembre 2022, la Société a remboursé un total de 375 000 \$ de billets convertibles.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas ailleurs dans le présent Document

d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société depuis la date du dépôt de ses derniers états financiers annuels audités, soit le 19 mai 2022.

Rien ne garantit que la Société réussira à réunir le montant minimum dans le cadre du présent Placement.

Objectifs commerciaux et jalons

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Le tableau qui suit présente : (i) les objectifs commerciaux que la Société compte réaliser grâce aux fonds disponibles après le Placement; (ii) le(les) événement(s) significatif(s) qui doivent survenir pour que chaque objectif commercial soit réalisé; et (iii) le délai prévu pour la réalisation de chaque événement semblable et le coût estimatif afférent.

Objectifs commerciaux	Événement(s) précédent(s) significatif(s) (individuellement, un « Événement »)	Période au cours de laquelle l'Événement devrait survenir	Coût lié à l'Événement
Compléter la preuve de concept de réparation des déchirures de la coiffe du rotateur du programme américain d'essai de phase I/II pour établir le mécanisme de livraison de la plateforme régénérative	Présentation de nouveau médicament de recherche « PNMR » approuvée par la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA »)	2023-2024	1,5M \$
Mettre à profit notre partenariat avec Polytechnique afin d'obtenir des subventions non-dilutives visant à établir la preuve de concepts pour de multiples indications supplémentaires potentielles	Collaboration en R&D	2023-2024	350 000 \$ par année
Mettre à profit notre plateforme exclusive au-delà des applications orthopédiques en recherchant des partenaires de R&D et/ou de développement pour chaque application à potentiel élevé	Demandes de brevets aux États-Unis et au Canada accordées au cours de l'année civile 2022	2023	1M \$
Réduire les frais de financement	Règlement de billets, de DC, de dettes dette ainsi que d'intérêts afférents	2023	705 000 \$

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Fonds disponibles

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Les fonds disponibles prévus s'établissent à 2,802 millions de dollars pour le placement minimum et à 4,642 millions de dollars pour le placement maximum.

		Dans l'hypothèse où seul le Placement minimum est réalisé	Dans l'hypothèse où la totalité du Placement est réalisée ⁽¹⁾
A	Montant à recueillir au moyen du présent Placement	3 000 000 \$	5 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais	240 000 \$ \$	400 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	100 000 \$	100 000 \$
D	Produit net du placement : D = A - (B+C)	2 660 000 \$	4 500 000 \$
E	Fonds de roulement en date de la fin du dernier trimestre (insuffisance)	-1 728 000 \$	-1 728 000 \$
F	Vente de Chitosan de qualité commerciale	100 000 \$	100 000 \$
G	Crédits d'impôt et subventions	210 000 \$	210 000 \$
H	Sources de financement supplémentaires ⁽²⁾	1 560 000 \$	1 560 000 \$
I	Total des fonds disponibles : I = D+E+F+G+H	2 802 000 \$	4 642 000 \$

Note :

(1) Suppose l'exercice intégral de l'Option des Placeurs.

(2) Financement sans courtier – conversion de billets, avances et autres comptes créditeurs.

Emploi des fonds disponibles

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles énumérés par ordre de priorité	Dans l'hypothèse où seul le Placement minimum est réalisé	Dans l'hypothèse où la totalité du Placement est réalisée ⁽¹⁾
Financement des essais cliniques de phase I/II portant sur la coiffe du rotateur qui sont en cours ⁽²⁾	1 200 000 \$	1 200 000 \$
Financement du Programme portant sur le ménisque (déduction faite des subventions)	100 000 \$	100 000 \$
Frais de financement et règlement de dettes (en supposant qu'il n'y a pas de conversion) ⁽¹⁾	705 000 \$ ⁽³⁾	705 000 \$ ⁽³⁾
Fonds de roulement	797 000 \$	2 637 000 \$
Total :	2 802 000 \$	4 642 000 \$

Note :

- (1) Suppose l'exercice intégral de l'Option des Placeurs.
- (2) Il est prévu que les fonds alloués permettront à la Société de compléter le recrutement pour son essai clinique de phase I/II portant sur la coiffe du rotateur, qui sera confié en sous-traitance par la Société. La Société prévoit que la majeure partie des coûts liés aux essais cliniques aura été engagée dans l'année suivant la Date de clôture. La Société estime que les coûts qu'il reste à engager pour compléter l'essai clinique s'établissent à 3 000 000 \$. La Société prévoit que, si elles sont positives, les données tirées de l'essai clinique permettront à la Société de se trouver un partenaire stratégique pour continuer à financer le développement du projet en vue d'une commercialisation potentielle future.
- (3) Inclut 370 000 \$ pour le règlement de billets et de DC qui ne doivent pas être converties dans le cadre du financement plus des intérêts de 35 000 \$, et 300 000 \$ d'intérêts sur la dette à long terme échéant le 1^{er} février 2025.

Les derniers états financiers annuels audités et le rapport financier annuel de la Société incluaient une note sur la poursuite des activités. Le Placement devrait permettre à la Société de réduire sa dette et il ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note sur la poursuite des activités dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Emploi des fonds provenant de financements antérieurs

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Date du financement et fonds réunis	Emploi prévu des fonds	Explication des variations	Incidence des variations sur les objectifs commerciaux et les jalons fixés
5 avril 2022 placement privé dans une société cotée de 3,2 million de dollars	lancement du recrutement et financement de l'avancement des essais cliniques américains de phase I/II de l'étude ORTHO-R portant sur la réparation des déchirures de la coiffe du rotateur, et fonds de roulement	minimes, nous n'avons exercé aucune autre activité de R&D ni pris aucune initiative d'entreprise	néant

2 novembre 2022, billet de 750 000 \$	avancement des essais de phase I/II de l'étude portant sur le ORTHO-R, et fonds de roulement	minimes, nous n'avons exercé aucune autre activité de R&D ni pris aucune initiative d'entreprise	néant
---------------------------------------	--	--	-------

FRAIS ET COMMISSIONS

Participation et rémunération des courtiers ou des intermédiaires

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société a retenu les services d'Echelon Capital Markets pour agir en qualité de placeur principal et teneur de livre pour le compte d'un syndicat de placeurs relativement au Placement (collectivement, les « **Placeurs** »). Les Placeurs recevront une commission égale à 8 % du produit brut global du Placement. La Société s'est aussi engagée à octroyer aux Placeurs un nombre de bons de souscription incessibles de la Société (les « **Bons de souscription des Placeurs** ») égal à 8 % du nombre d'Unités vendues dans le cadre du Placement. Chaque Bon de souscription des Placeurs peut être exercé pendant une période de 24 mois suivant la Date de clôture en vue de souscrire une Unité au prix de 0,225 \$, sous réserve d'un ajustement dans certains cas. Une commission en espèces réduite de 4 % et un nombre réduit de Bons de souscription des Placeurs égal à 4 % du nombre des Unités seront payables à l'égard d'Unités vendues dans le cadre du Placement à des souscripteurs figurant sur une liste de personnes invitées à participer au Placement dressée par le président.

Il est une condition du Placement que la Société réalise le Placement sans courtier. Les Placeurs ne recevront aucune rémunération relativement a Placement sans courtier.

Les Placeurs ont reçu l'Option des Placeurs afin d'augmenter la taille du Placement d'un maximum de 15 %, pour un produit brut moyen d'un maximum de 5 000 000 \$. L'Option des Placeurs ne représente pas une rémunération supplémentaire pour ceux-ci, mais pour ce qui est des Unités vendues aux termes de celle-ci, les Placeurs recevront une commission en espèces et des Bons de souscription de courtier aux mêmes conditions que celles qui sont exposés ci-dessus.

Conflits d'intérêts du courtier

Le courtier se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

À sa connaissance, la Société n'est pas un « émetteur associé » ni un « émetteur relié » au courtier, au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

RESTRICTIONS APPLICABLES AUX PLACEMENTS FAITS AUX ÉTATS-UNIS

Les Unités, les Actions ordinaires et les Bons de souscription formant les Unités ainsi que les Actions ordinaires pouvant être émises à l'occasion de l'exercice des Bons de souscription n'ont pas été et ne seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act* (la « **Loi de 1933** ») ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État de ce pays et, sous réserve de certaines dispenses d'inscription aux termes de ces lois, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines (*U.S. person*) ou à des personnes aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. Les Placeurs et tous sous-placeurs ou membres de leurs groupes se sont engagés à ne pas offrir ni vendre les Unités aux États-Unis à des personnes américaines (*U.S. person*) ou à des personnes aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes, à l'exception des investisseurs américains agréés (au

sens que donne à l'expression « U.S. Accredited Investor » la Règle 501(a) du Règlement D pris en vertu de la Loi de 1933. L'expression « U.S. Accredited Investors » s'entend au sens de la dispense d'inscription aux termes de la Loi de 1933 prévue à la disposition 4(a)(2) de cette loi et de la Règle 506(b) du Règlement D pris en vertu de cette loi, ainsi qu'à des dispenses analogues à l'égard d'obligations d'inscription prévues par des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Les Placeurs offriront et vendront les Unités à l'extérieur des États-Unis à des personnes non américaines (*non-U.S. Persons*) conformément à la Règle 903 du Règlement D pris en vertu de la Loi de 1933.

Le présent Document d'offre ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'achat visant des Unités ou des Actions ordinaires et des Bons de souscription formant les Unités ainsi que des Actions ordinaires pouvant être émises à l'occasion de l'exercice de Bons de souscription aux États-Unis à des personnes américaines (*U.S. person*) ou à des personnes aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. De plus, il se peut que, tant que ne se sera pas écoulé un délai de 40 jours après le début du Placement, l'offre ou la vente d'Unités, d'Actions ordinaires ou de Bons de souscription aux États-Unis à des personnes américaines (*U.S. person*) ou à des personnes aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes par un courtier (qu'il participe au Placement ou non) contreviennent aux dispositions relatives à l'inscription de la Loi de 1933, à moins que cette vente ne soit faite en vertu d'une dispense des obligations d'inscription prévues dans la Loi de 1933 ou de dispenses analogues aux termes des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables.

Les Placeurs se sont engagés à ne pas offrir ni vendre les Unités aux États-Unis ou à des personnes américaines (*U.S. person*) ou à des personnes aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes : (i) dans le cadre du Placement ou (ii) autrement tant qu'il ne se sera pas écoulé un délai de 40 jours après le plus tardif des moments suivants: le début du Placement et la Date de clôture (la « **Période de conformité relative au Placement** »), sauf, dans un cas comme dans l'autre, conformément au Règlement S pris en vertu de la Loi de 1933, ou s'il est possible de se prévaloir d'une dispense des obligations d'inscription prévues dans la Loi de 1933. De plus, tout Placeur qui vend des Unités à un distributeur (au sens que donne au mot « distributor » le Règlement S pris en vertu de la Loi de 1933), tout courtier (au sens que donne au mot « dealer » la Règle 2(a)(12) de la Loi de 1933) ou toute autre personne qui reçoit une commission de vente, des honoraires ou une autre rémunération à l'égard des Unités au cours de la Période de conformité relative au Placement, doit envoyer à ces personnes une confirmation ou un autre avis mentionnant les restrictions susmentionnées sur les offres et les ventes d'Unités jusqu'à l'expiration de la Période de conformité relative au Placement.

Les Bons de souscription ne pourront être exercés par une personne américaine ou une personne aux États-Unis, ou pour le compte d'une telle personne, non plus que des certificats ou d'autres documents attestant les Actions ordinaires pouvant être émises à l'occasion de l'exercice des Bons de souscription ne seront inscrits ou livrés à une adresse située aux États-Unis, à moins qu'il ne soit possible de se prévaloir d'une dispense des obligations d'inscription prévue dans la Loi de 1933 et dans les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables et à la condition que, sous réserve de certaines exceptions, la Société ait obtenu un avis en ce sens, qu'elle juge satisfaisant quant à sa forme et son fond, de la part de conseillers juridiques dont la réputation est bien établie.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits du souscripteur

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent Document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants:

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit

d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements supplémentaires

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent obtenir les documents d'information continue de la Société à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Société à l'adresse www.chitogenx.com.

DATE ET ATTESTATION

Attestation

Le présent Document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 9 février 2022, cette date tombant douze mois avant la date du présent Document d'offre, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Daté du 9 février 2023

« Philippe Deschamps »

Philippe Deschamps
Président et chef de la direction

« Luc Mainville »

Luc Mainville
Premier vice-président et chef
des finances